

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

*Direction de la Jeunesse, des Solidarités et du Sport  
Service Actions Educatives*

## **APPEL À PROJETS**

*« Prix littéraire des lycéens et apprentis »*

*Année scolaire 2016/2017*

---

**Attention ! Acte de candidature uniquement sur l'adresse : <https://viladeduc.regionpaca.fr>**

« Prix littéraire » - Appel à projets 2016-2017  
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Date limite : 6 juin 2016

## 1- Objectifs et partenaires

Le dispositif régional « **Prix littéraire des lycéens et apprentis** » vise à **favoriser la lecture et la découverte de la création littéraire et graphique contemporaine** auprès des publics d'adolescents (lycéens et apprentis).

Le Prix littéraire des lycéens et apprentis propose :

- une amicale compétition littéraire permettant aux jeunes de distinguer les œuvres d'un romancier d'une part, d'un scénariste et d'un dessinateur de bandes dessinées d'autre part ;
- des ateliers artistiques consacrés à la création (écriture, arts visuels, théâtre, cinéma etc.) ;
- des rencontres avec des professionnels du livre et des métiers qui y sont liés ;
- deux forums littéraires donnant l'occasion à une délégation de jeunes jurés par établissement, d'échanger leurs expériences de lecture ;
- une journée de remise de Prix permettant à 26 délégations de jurés de valoriser leurs propres créations et d'acclamer leurs lauréats, dans les catégories roman et bande dessinée.

Sa mise en œuvre est confiée à l'**Agence Régionale du Livre**. Les **rectorats de l'académie d'Aix-Marseille et de Nice** sont également partenaires.

## 2- Etablissements ciblés

26 établissements sont invités à participer à la 12<sup>e</sup> édition du Prix littéraire des lycéens et apprentis, selon les critères de sélection définis ci-après :

- 10 à 11 nouveaux établissements seront retenus pour l'année scolaire 2015-2016 ;
- 9 à 10 établissements seront reconduits au titre de la 2<sup>e</sup> année de participation ;
- 5 à 6 établissements seront retenus parmi les candidats pour une 3<sup>e</sup> année de participation.

Dans chaque établissement, l'équipe pédagogique qui encadre le Prix littéraire désignera une classe ou un groupe de 30 à 40 jurés. Environ 1 000 jurés seront ainsi répartis dans toute la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

---

**Attention ! Acte de candidature uniquement sur l'adresse : <https://viladeduc.regionpaca.fr>**

« Prix littéraire » - Appel à projets 2016-2017  
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - **Date limite : 6 juin 2016**

### 3- Contenu du dispositif et critères de sélection

#### Le projet pédagogique

Pour les **établissements candidats à la première année de participation**, seront examinés :

- l'**établissement d'un partenariat** fort avec une (ou deux) librairie(s) indépendante(s) et une bibliothèque dans la ville ou le plus à proximité possible ;
- la **pertinence du programme** d'animations, ateliers, rencontres etc. Le partenariat proposé pour les ateliers devra être porté par des intervenants qualifiés, professionnels de la culture. Le programme est modulable pour les CFA, pour lesquels un jumelage d'entraide et de réflexion avec un lycée professionnel peut être établi.

*Les établissements veilleront à ce que les associations partenaires soient reconnues par la DRAC et agréées par le Rectorat ou en cours d'agrément.*

*L'Agence Régionale du Livre pourra vous conseiller dans la recherche des partenaires artistiques ou professionnels.*

*Pour la recherche d'intervenants en Arts plastiques (vidéaste, photographe, sculpteur, performeur,..) l'Agence Régionale du Livre pourra orienter les établissements vers le Fonds Régional d'Art Contemporain (FRAC), lequel développe des projets artistiques en direction des lycées.*

- la **qualité du suivi et de l'encadrement** des élèves lors des différents ateliers et des manifestations relatives au « Prix littéraire ».

*Une liste précise de l'équipe d'encadrement devra être fournie. La Région et l'Agence Régionale du Livre devront être informées d'éventuelles modifications.*

- la **cohérence du projet** « Prix littéraire » avec le projet culturel de l'établissement ;
- le **rayonnement** envisagé du projet « Prix littéraire » dans l'établissement ;
- la **transversalité** de l'équipe pédagogique porteuse du projet ;

Le référent culture de l'établissement est invité à participer à la mise en place de ce dispositif au sein du lycée ou du CFA.

Le chef d'établissement veillera à préserver la cohésion du projet (équipe pédagogique + classe affectée) tel que soumis au CA et à la Région dans le présent dossier de candidature.

Pour les **établissements candidats à la seconde année de participation**, seront considérés :

- le bon **fonctionnement des partenariats** ;
- le **respect des règles** de fonctionnement du dispositif ;
- la réelle **implication** de l'établissement et l'investissement des équipes, y compris pendant la journée de remise du prix ;
- la **réalisation effective** des ateliers (programme modulable pour les CFA) ;

---

**Attention ! Acte de candidature uniquement sur l'adresse : <https://viladeduc.regionpaca.fr>**

- le niveau de **préparation des rencontres** ;
- l'**accueil réservé aux auteurs**.

Pour les **établissements candidats à la troisième année de participation**, seront considérés :

- le bon **fonctionnement des partenariats** (collaboration, visites, etc.) ;
- la réelle **implication** de l'établissement et des équipes durant les 2 années précédentes : préparation des rencontres d'auteurs, présence lors des réunions importantes du Prix, sérieux de la réalisation des ateliers, surveillance et présence des élèves aux grands rendez-vous, réalisation effective du programme annoncé...

#### ⇒ **Notion de répartition**

Lors de l'examen des dossiers, le Comité de Pilotage veillera au respect :

- d'une **répartition géographique équitable du nombre d'établissements** entre les deux académies et les six départements que compte la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- d'une **répartition équilibrée entre les différentes catégories d'établissements** (lycées généraux, lycées professionnels, CFA), avec une attention particulière portée aux lecteurs en difficulté.

## 4- Calendrier prévisionnel et modalités pratiques

#### ⇒ **Calendrier**

- Lancement de l'appel à projets : **18 avril 2016**
- Date limite de candidature : **06 juin 2016**
- Comité de sélection : **juin 2016**
- Lancement des projets : **rentrée 2016**

#### ⇒ **Plan de financement des établissements candidats**

Les établissements sélectionnés bénéficieront d'une aide financière de la Région en ce qui concerne les déplacements et l'animation.

Ils pourront également prétendre à une aide financière pour l'acquisition des ouvrages de la sélection du Prix Littéraire.

La Région ne prendra pas en charge les frais de restauration lors des forums et de la journée de remise de Prix (excepté un accueil petit-déjeuner). Les élèves sont invités à amener leur pique-nique.

#### **\*Subvention de fonctionnement pour l'animation et les déplacements :**

---

**Attention ! Acte de candidature uniquement sur l'adresse : <https://viladeduc.regionpaca.fr>**

La Direction du Sport et de la Citoyenneté apporte une subvention de fonctionnement pour une action spécifique de fonctionnement, dans la limite maximale de 2.400 € par projet, qui ne couvre pas les dépenses d'équipement.

- **En année 1 et 2**, sont pris en charge **l'animation** (ateliers artistiques, visites des partenaires et professionnels du livre) et **les déplacements, dans la limite de 80 % du montant subventionnable.**
- **En année 3**, sont pris en charge **le déplacement des jurés pour une rencontre d'auteur à proximité** (établissement participant le plus proche) + **le déplacement d'une délégation à la Remise de prix, dans la limite de 80 % du montant subventionnable.**

Le montant de l'intervention de la Région constitue un pourcentage des dépenses totales éligibles. Si les dépenses justifiées s'avèrent inférieures au montant subventionnable, le montant définitif de la subvention sera calculé au prorata du montant des dépenses justifiées, rapportées au montant subventionnable et dans la limite de la subvention votée.

#### **\*Subvention pour l'achat des ouvrages :**

L'achat des ouvrages auprès du ou des libraires partenaires du Prix littéraire, est intégralement couvert par la Direction de la Culture et du Patrimoine.

- **En année 1 et 2** : 1 jeu de la sélection pour 4 jurés ;
- **En année 3** : 1 jeu de la sélection pour 6 jurés + un forfait de 200 € pour quelques exemplaires supplémentaires des 2 livres correspondant aux auteurs rencontrés.

Les services régionaux vous feront parvenir en **juin 2015** un **dossier concernant l'acquisition des ouvrages** que nous vous demanderons de remplir et de renvoyer le plus rapidement possible à l'adresse indiquée.

Les crédits nécessaires sont **soumis au vote des élus régionaux lors d'une commission permanente.**

Après ce vote, vous recevrez un arrêté attributif qui vous indiquera les modalités de remboursement (sur facture acquittée) des livres correspondant à la sélection du Prix. Il est important d'**informer l'intendant** de votre établissement des modalités de la participation au Prix littéraire, **afin de faciliter l'avance de l'achat des livres.**

D'autre part, **l'action de ce dispositif devra être inscrite au volet culturel du projet d'établissement (PAPET)**, avec indication des moyens mis à disposition par l'établissement (nombre d'HSE accordées aux enseignants porteurs du projet).

---

**Attention ! Acte de candidature uniquement sur l'adresse : <https://viladeduc.regionpaca.fr>**

## 5- Procédure d'inscription

### ⇒ Saisie de la demande faisant acte de candidature

Pour remplir votre dossier, la saisie s'effectue obligatoirement et directement sur l'appliquet extranet des établissements. Pour être en ligne, il suffit de vous connecter à l'adresse suivante : <https://viladeduc.regionpaca.fr>. Merci de vous référer au « Mode opératoire » joint à cet appel à projets.

Date limite pour l'inscription : **06 juin 2016** à minuit

AUCUN DOSSIER PAPIER, NI PIECE JOINTE NE SERONT ACCEPTEES

### ⇒ Transmission des pièces administratives complémentaires

Cette inscription sur l'appliquet extranet doit être complétée par les pièces administratives suivantes :

**L'état récapitulatif des informations relatives à votre demande** (imprimé sur Viladeduc) signé par la personne habilitée

#### **Une lettre de demande de subvention**

*Il s'agit de la subvention de fonctionnement – 80 % du budget animation et déplacements –, la subvention d'acquisition des livres n'est adressée qu'en juin, dès que la sélection définitive est établie.*

- Motivée et adressée au Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur en mentionnant le montant de l'aide financière sollicitée ;
- Datée et signée par le Chef d'établissement :
  - *pour les lycées* le Proviseur ou le Directeur de l'établissement,
  - *pour les CFA* le Président de l'organisme gestionnaire.

**Le RIB ou RIP**

#### **L'acte relatif à la délibération du Conseil d'administration**

- Il traduit la délibération du Conseil d'administration
- Il doit faire apparaître deux mentions :
  - Approuver la réalisation du projet nommément désigné faisant l'objet de l'aide régionale,
  - Autoriser le Chef d'établissement à solliciter l'aide régionale pour le projet nommément désigné.

***Autres pièces administratives à fournir pour les établissements privés dont l'organisme gestionnaire a le statut d'une association :***

**La copie des statuts** régulièrement déclarés

---

**Attention ! Acte de candidature uniquement sur l'adresse : <https://viladeduc.regionpaca.fr>**

« Prix littéraire » - Appel à projets 2016-2017  
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Date limite : 6 juin 2016

- La copie des insertions** au JO ou des attestations ou des récépissés concernant la création de l'association et les modifications intervenues concernant le titre, le but ou l'objet social
- Le numéro de SIRET** de l'association
- L'acte relatif à la délibération du Conseil d'administration accordant une habilitation de signature au Président de l'organisme gestionnaire**
- Le budget prévisionnel global** de l'exercice au titre duquel la subvention est sollicitée faisant ressortir l'ensemble des financements publics et privés
- Le dernier rapport annuel d'activité et les derniers comptes financiers** approuvés de l'association.

L'ensemble de ces pièces doivent être transmis à la Région, avec l'état récapitulatif :

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction de la Jeunesse, des Solidarités et du Sport - Service Actions Educatives

Hôtel de Région

27 place Jules Guesde

13481 MARSEILLE Cedex 20

**Merci de nous adresser une copie scannée à : [prixlitteraire@regionpaca.fr](mailto:prixlitteraire@regionpaca.fr)**

## 6- Vos Contacts

⇒ **Pour la constitution des partenariats, le conseil concernant les ateliers artistiques et le fonctionnement général du Prix**

Agence Régionale du Livre

**Marina POLLAS**

Tél: 04.42.91.65.27 - [marina.pollas@livre-paca.org](mailto:marina.pollas@livre-paca.org)

**Elise DEBLAISE**

Tél : 04. 42. 91.65. 23 - [elise.deblaise@livre-paca.org](mailto:elise.deblaise@livre-paca.org)

Site dédié Prix littéraire → [www.prix.livre-paca.org](http://www.prix.livre-paca.org)

Blog du Prix littéraire → [www.blog.prixpaca.com](http://www.blog.prixpaca.com)

⇒ **Pour l'instruction des dossiers**

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction de la Jeunesse, des Solidarités et du Sport - Service Actions Educatives

Isabelle NOBIO

Tél : 04.91.57.51.38 - [prixlitteraire@regionpaca.fr](mailto:prixlitteraire@regionpaca.fr)

⇒ **Pour l'assistance technique à la saisie sur Viladeduc**

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction de la Jeunesse, des Solidarités et du Sport - Service Actions Educatives

Katia KERDJOU

Tél : 04.88.73.69.56 ou 04.91.57.58.41 - [prixlitteraire@regionpaca.fr](mailto:prixlitteraire@regionpaca.fr)

---

**Attention ! Acte de candidature uniquement sur l'adresse : <https://viladeduc.regionpaca.fr>**

« Prix littéraire » - Appel à projets 2016-2017

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur - Date limite : 6 juin 2016